

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIMES METROPOLE

Mairie de :
SAINTE ANASTASIE
 110 Rue de Théobald de Ville
 30190 Sainte Anastasie
 Tél : 04.66.81.01.58

Commune de Sainte Anastasie

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
 Document graphique du règlement
 (Plan de zonage général)

Echelle : 1/10000ème

Charge d'étude :
SFI
 URBANISME

434 rue Etienne Lenoir
 30000 Nîmes
 Tél : 04.66.84.01.74
 E-mail :
 adele-sfi@adelesfi.fr

Plan cadastriel, source :
 DGFPR © 2023, DGF CC4
 Droits de l'Etat réservés ©
 Système de coordonnées :
 RGF93 - Projections Lambert 93


Avec le concours de :
SPI
 GRAPHIC

Société de services
 Plans Urbanitaires
 Tél : 04.67.12.04.03
 Mobile : 06.98.04.98.30
 E-mail :
 spi.graphic@wanadoo.fr

5.1

Ref : sa2203plu2mes1_010
 18 août 2023

Approbation du PLU : DCM du 4 février 2020
 Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU : DCM du



LEGENDE
 DISPOSITIONS EDICTEES PAR LE PLU

- Limite de zone et de secteur
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Emplacement réservé pour bassin de rétention des eaux pluviales
- Emplacement réservé pour aires de stationnement. } cf. Liste des Emplacements Réservés ci-dessous
- Secteurs de mixité sociale affectés à la réalisation de programmes de logements (cf. liste en annexe n°2 du règlement écrit)
- Périmètre faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : cf. pièce n°3 du PLU
- Marge de recul des constructions par rapport à l'axe des voies
- Bandes de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau, fossés et axes de ruissellement
- Périmètre de protection autour de la station d'épuration
- Bande de prudence de 200 mètres liée à la ligne électrique haute-tension

AUTRES DISPOSITIONS EDICTEES PAR LE PLU :
 se reporter au plan de zonage général 5.3

- DISPOSITIONS REPORTÉES SUR LE PLU**
- Risque inondation *Report indicatif*
- Enveloppe des zones inondables du PPRi du Bassin aval du Gardon - Commune de Sainte Anastasie (reportée de manière indicative sur les plans de zonage)
Se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation approuvé par arrêté préfectoral du 16 septembre 2016 - Voir détails en annexe du PLU
 - Enveloppe des zones de ruissellement pluvial indifférencié
Se reporter aux règles édictées en Titre 1 du règlement écrit du PLU
 Source : Etudes sur le ruissellement dans l'arc méditerranéen - Cartographie EXZECO

- Périmètres de captage du forage de la Combe Saint-Adournin**
- Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Périmètre de protection éloignée

Liste des emplacements réservés

Création d'aires de stationnement			
N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une aire de stationnement et de manœuvre pour les cars	Nîmes Métropole	900 m²
2	Création d'une aire de stationnement et de manœuvre des cars	Commune	1770 m²
3	Création d'une aire de co-voiturage	Commune	3014 m²
Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales			
N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Superficie
B1	Bassin de rétention des eaux pluviales	Nîmes Métropole	1483 m²